

# Investir, ça peut attendre ?

Pourquoi commencer à investir tôt peut être payant

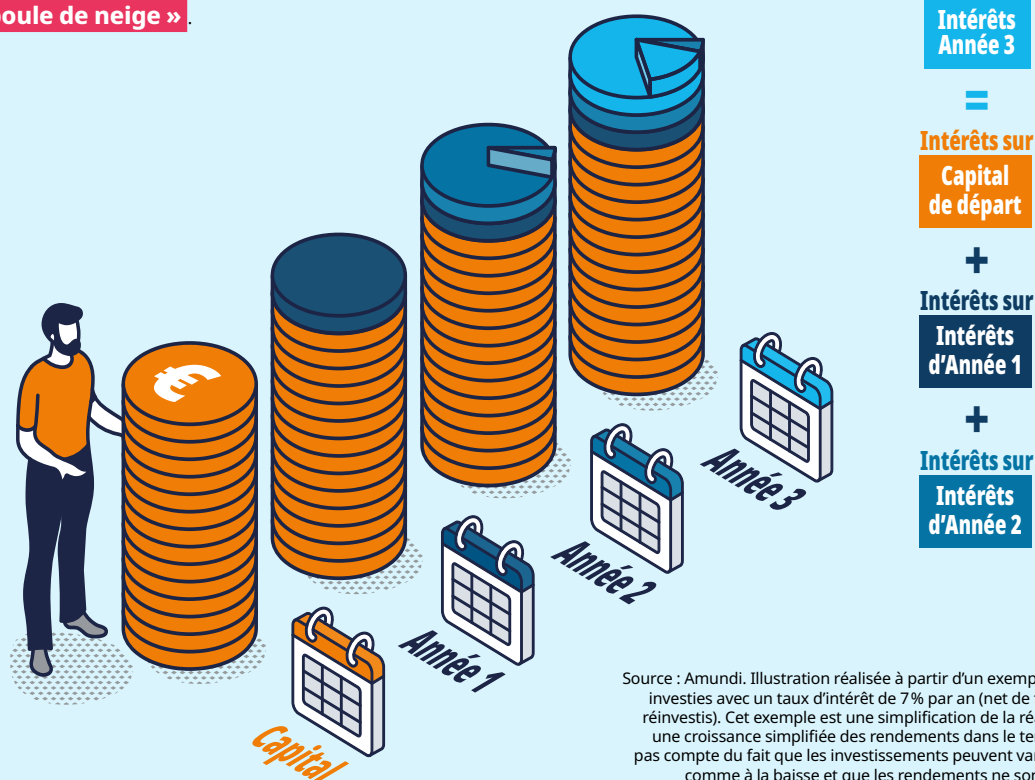


“ Je me concentre sur ce que je fais maintenant... la retraite, on verra ça plus tard. ”

Vous aussi, vous avez tendance à remettre l'investissement à demain ? Le bon réflexe est pourtant de commencer à investir le plus tôt possible pour bénéficier de la dynamique des intérêts composés. Découvrez comment ça marche !

## Les intérêts composés, c'est quoi ?

C'est un mécanisme financier selon lequel les potentiels **gains générés par vos investissements** sont **réinvestis** et peuvent à leur tour **produire des gains**. Sur le long terme, cela peut créer un **effet « boule de neige »**.



Source : Amundi. Illustration réalisée à partir d'un exemple de 14 pièces investies avec un taux d'intérêt de 7% par an (net de frais et intérêts réinvestis). Cet exemple est une simplification de la réalité - il montre une croissance simplifiée des rendements dans le temps et ne tient pas compte du fait que les investissements peuvent varier à la hausse comme à la baisse et que les rendements ne sont pas garantis.

# Investir, ça peut attendre ?

Pourquoi commencer à investir tôt peut être payant

## Le temps, un précieux allié

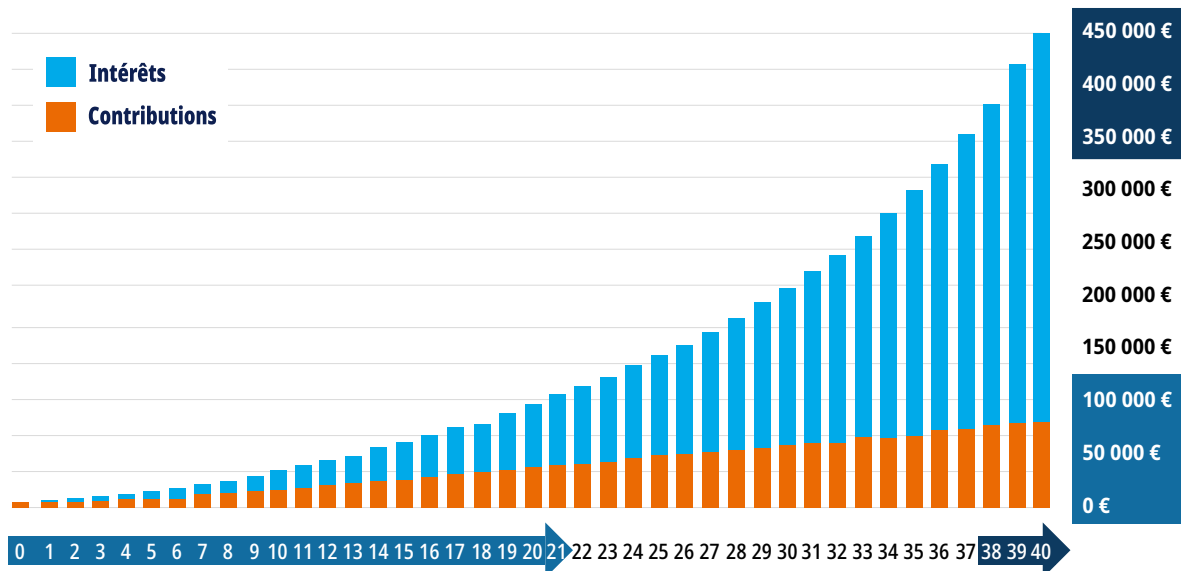
Ce mécanisme nécessite un élément essentiel : le temps.

Le début de la trajectoire est lent. Par exemple, si vous investissez **2 100 € par an** avec un taux d'intérêt de 7%, **une vingtaine d'années est nécessaire pour constituer un capital de 100 000 €**. Mais plus de la **moitié de cette somme** ne vient pas des versements, mais des **intérêts**.

Et plus on avance dans le temps, plus ce phénomène a **tendance à s'accélérer**.

16 ans plus tard, vous pourriez **obtenir cette même somme en seulement 3 ans**.

### LES INTÉRÊTS COMPOSÉS : UN EFFET PROGRESSIF



Source : Amundi. Simulation d'investissement de 2 100 € par an avec un taux d'intérêt de 7% par an (net de frais et intérêts réinvestis). Cet exemple est une simplification de la réalité - il montre une croissance simplifiée des rendements dans le temps et ne tient pas compte du fait que les investissements peuvent varier à la hausse comme à la baisse et que les rendements ne sont pas garantis.

## Pensez long terme

La retraite ou vos projets vous semblent encore lointains ? Voyez cela comme une **opportunité**, car le temps est un précieux allié.

Et plus tôt vous commencerez à investir, plus tôt vous « enclencherez » le mécanisme des intérêts composés. Le bon réflexe, c'est d'avoir une **vision à très long terme** et de laisser le temps faire le reste.



### Le saviez-vous ?

Le célèbre investisseur Warren Buffet a accumulé la majeure partie de son immense fortune après 60 ans, et ce grâce à l'effet « boule de neige » des intérêts composés.

**INFORMATIONS IMPORTANTES****Investir comporte des risques, notamment un risque de perte en capital.**

Cette communication n'a pas de vocation contractuelle mais constitue une communication publicitaire.

Elle est uniquement fournie à titre indicatif et ne constitue pas une recommandation ni une analyse ou un conseil financier. Elle ne saurait en outre être considérée comme une sollicitation, une invitation ou une offre d'achat ou de vente d'OPC.

Avant toute souscription d'un organisme de placement collectif (OPC), l'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation financière et patrimoniale.

Les performances passées ne constituent pas une garantie ni un indicateur des performances futures. Le présent document repose sur des sources qu'Amundi considère comme fiables au moment de la publication.

Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis. Amundi décline toute responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Amundi ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de toute décision ou de tout investissement effectué(e) sur la base des informations contenues dans le présent document.

Les informations contenues ne peuvent être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'autorisation écrite préalable d'Amundi. Toutes les marques et logos éventuels utilisés à des fins d'illustration dans ce document sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Date de publication : Juin 2026

**Amundi Asset Management :**

Société par Actions Simplifiée agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP04000036 en qualité de société de gestion de portefeuille, dont le siège social est sis 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 574 452.